



Délégué·e de l'association **CONCORDIA**: votre mission

Les délégué·es de l'association CONCORDIA représentent les membres de l'association de leur canton ou de la Principauté du Liechtenstein lors de l'assemblée annuelle des délégué·es.

Celle-ci se compose de 50 délégué·es disposant chacun et chacune d'une voix.



Délégué·e de
l'association CONCORDIA

Faites valoir votre voix
en faveur de l'association.



Un rôle essentiel

Vous éliez les personnes aux
postes-clés de l'association.



Une mission
passionnante

Nous nous réjouissons de faire
votre connaissance.

Délégué·e de l'association CONCORDIA: votre mission

Quelles sont les tâches des délégué·es de l'association CONCORDIA?

- Préparer les objets à l'ordre du jour de l'assemblée des délégué·es avec la représentation de leur canton ou du Liechtenstein;
- Approuver, lors de l'assemblée des délégué·es, le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision de l'association;
- Élire le président ou la présidente et les membres du Conseil d'administration ainsi que l'organe de révision;
- Adopter les statuts de l'association et prendre des décisions sur les propositions soumises à l'assemblée des délégué·es.

Qui peut devenir délégué·e de l'association CONCORDIA?

- Vous êtes membre de la représentation de votre canton ou du Liechtenstein.
- C'est elle qui vous élit pour l'assemblée des délégué·es, qui a lieu chaque année en juin.
- Vous comprenez et parlez l'allemand, de manière à pouvoir participer à l'assemblée des délégué·es à Lucerne.
- Vous ne travaillez pas au sein du groupe CONCORDIA.

Votre mission auprès de CONCORDIA?

Vous vous sentez concerné·e et avez envie d'assumer cette tâche intéressante? Nous nous réjouissons de faire votre connaissance.

 +41 41 228 01 11

 info@concordia.ch

 Bundesplatz 15, 6002 Lucerne

Vous trouverez de plus amples informations sur les délégué·es de l'association CONCORDIA sur notre site Internet à l'adresse concordia.ch/delegue.
